



Services de Consultation

Renforcer les capacités des acteurs forestiers africains en matière de mise en œuvre des options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres dans différents paysages

Juillet 2020

1. Introduction

Le Forum forestier africain (AFF) est une organisation non gouvernementale panafricaine dont le siège est à Nairobi, au Kenya. L'institution fournit une plate-forme et crée un environnement favorable à des analyses indépendantes et objectives, à la défense des intérêts et au plaidoyer sur des questions politiques et techniques pertinentes concernant la gestion, l'utilisation et la conservation durables des ressources forestières et arboricoles de l'Afrique dans le cadre des efforts visant à éradiquer la pauvreté, à promouvoir l'égalité des sexes, le développement économique et social.

À cet égard, l'AFF met en œuvre un projet intitulé "*Les forêts africaines, les populations et le changement climatique*" qui en est à sa troisième phase et qui est guidé par les quatre objectifs spécifiques suivants (i) renforcer la capacité des acteurs forestiers africains à adopter les meilleures pratiques qui intègrent à la fois les options d'adaptation et d'atténuation en réponse aux impacts du changement climatique et de la variabilité des systèmes biophysiques et sociaux dans différents paysages ; (ii) améliorer la gouvernance forestière nationale en renforçant la capacité des acteurs africains à répondre à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives mondiales connexes en matière de changement climatique liées à la foresterie ; (iii) promouvoir les opportunités d'entrepreneuriat et les moyens technologiquement efficaces pour une valeur ajoutée des produits et services forestiers, y compris ceux liés au changement climatique qui améliorent les moyens de subsistance, les revenus nationaux et l'emploi ; et (iv) renforcer la capacité institutionnelle de l'AFF dans la création et le partage de connaissances et d'informations pertinentes sur les forêts et les arbres pour une meilleure prise de décision.

A travers ces objectifs, le projet devrait contribuer aux domaines programmatiques de l'AFF, à savoir : la contribution des forêts et des arbres à la santé environnementale ; les politiques et la gouvernance ; les forêts et les arbres dans le développement économique et l'éradication de la pauvreté ; le renforcement des capacités et le développement des compétences ; la gestion de l'information et l'évaluation de l'impact de ses actions à l'échelle africaine. En outre, La réalisation de ces objectifs devrait renforcer le rôle de la foresterie africaine et sa contribution à l'atténuation et à l'adaptation des effets néfastes du changement climatique dans divers paysages ; et de manière à améliorer les moyens de subsistance, à maintenir la biodiversité et à améliorer la qualité de l'environnement.

2. Contexte

Les forêts et les arbres fournissent des biens et des services qui sont des atouts essentiels pour réduire la vulnérabilité aux effets du changement et de la variabilité climatiques. Par exemple, au niveau mondial, le rôle des ressources forestières et arboricoles dans l'atténuation du changement climatique est apprécié et reconnu grâce au piégeage du carbone. Cela a conduit à l'élaboration de programmes forestiers et arboricoles au niveau national qui visent à renforcer les puits de carbone en réponse à leurs Contributions Nationales Déterminées (CDN). Certains de ces programmes comprennent la conception et la mise en œuvre d'activités visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), à promouvoir les mécanismes de

développement propre (MDP) et d'autres options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres. L'intégration des options d'adaptation et d'atténuation en réponse au changement climatique génère de multiples avantages pour les différents écosystèmes.

Par exemple, la mise en œuvre de la REDD+ a été documentée non seulement pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, mais aussi pour renforcer la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts et les stocks de carbone qui contribuent aux objectifs d'adaptation.

C'est dans ce contexte que l'AFF a commandé en 2019 des études visant à renforcer la capacité des acteurs de la foresters africains à intégrer et à adopter des options d'adaptation et d'atténuation en réponse au changement climatique en Afrique anglophone, lusophone et francophone.

Ces études ont révélé qu'en Afrique anglophone et lusophone, le boisement, le reboisement, l'agroforesterie/arbres en plantation ou arbres hors forêt, la conservation, l'établissement de lots boisés, la régénération naturelle et assistée et la plantation générale d'arbres figuraient parmi les activités réussies qui intégraient des options d'atténuation et d'adaptation. En Afrique francophone, les pratiques de régénération forestière, la conservation, le boisement, le reboisement et la gestion durable des forêts ainsi que les pratiques agroforestières ont été les activités qui ont démontré avec succès les avantages de l'atténuation et de l'adaptation. Diverses conditions ont été identifiées comme déterminantes pour la mise en œuvre avec succès des options d'atténuation et d'adaptation basées sur les forêts et les arbres. Il s'agit de la collaboration intersectorielle, des incitations économiques, de la fourniture de moyens de subsistance, du renforcement des capacités en matière de lutte contre le changement climatique, de la bonne gouvernance et du cadre institutionnel, du suivi et de l'évaluation, ainsi que du financement et de l'investissement. Sur la base de cette évaluation, l'AFF a élaboré un cadre stratégique pour l'intégration des options d'atténuation et d'adaptation basées sur les forêts et les arbres (M+A) dans différents paysages.

Le cadre comprend des mesures et des critères clés qui doivent être pris en compte à chaque point/étape/niveau critique du processus politique et au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et des projets. Par exemple, au niveau politique et institutionnel, l'accent devrait être mis sur : la promotion de la collaboration et de la coordination inter- et intra-organisationnelles ; l'institutionnalisation des interventions intégrant la M+A et leur promotion dans les programmes actuels et futurs ; l'amélioration des cadres réglementaires ; le développement de la sensibilisation des parties prenantes et des financiers ; et le renforcement des capacités techniques sur les interventions intégrées de M+A. Au niveau du paysage, les mesures suivantes doivent être prises en compte : maintenir ou améliorer la santé des écosystèmes forestiers ; développer et surveiller à travers les indicateurs solides la séquestration du carbone et les stratégies d'adaptation en place; et démontrer la nécessité de planifier des interventions forestières et arboricoles dans les options d'atténuation et d'adaptation.

Dans cette optique, l'AFF vise à évaluer dans quelle mesure les différentes mesures et critères

sont mis en œuvre dans les programmes, projets et activités forestiers et arboricoles intégrant l'atténuation et l'adaptation, avec pour intention de renforcer la capacité des parties prenantes à entreprendre et à rendre compte du M+A.

3. Raison d'être et objectif du travail

Le Forum forestier africain, dans son plan de travail annuel 2020 sur le projet "*Les forêts africaines, les populations et le changement climatique*", recrute **cinq (5) experts nationaux**, un dans chacun des pays (**Zambie, Kenya, Sierra Leone, Sénégal et République Démocratique du Congo**) pour entreprendre, conformément au cadre stratégique élaboré, une évaluation sur le terrain des activités de mise en œuvre des options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres dans différents paysages et types de forêts (forêt tropicale, montagnes, mangroves, forêts et savanes, et parcs du Sahel). Cette évaluation sur le terrain devrait générer des connaissances qui pourraient guider les parties prenantes de la foresterie africaine à mettre en œuvre avec succès des activités qui intègrent des options d'atténuation et d'adaptation en utilisant le cadre stratégique développé pour un reporting efficace dans leurs CDN et autres plans et programmes nationaux.

1.3 Tâches spécifiques

Dans le contexte des types de forêts existants (forêt tropicale, mangroves, forêts et savanes, parcs du Sahel) dans les pays sélectionnés, les experts devront :

- (i) Identifier les programmes et projets nationaux, sous-nationaux et locaux qui mettent en œuvre des politiques, stratégies et actions intégrées d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts ;
- (ii) Identifier les programmes et les projets nationaux, sous-nationaux et locaux qui mettent en œuvre des activités intégrées d'adaptation et d'atténuation sur l'exploitation forestière dans les zones situées autour du type de forêt choisi par le biais de l'agroforesterie et d'autres approches de gestion des ressources naturelles sur l'exploitation (FMNR) ;
- (iii) Évaluer les activités des programmes et projets conformément au cadre élaboré par l'AFF sur la mise en œuvre d'options intégrées d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres dans différents paysages et types de forêts ;
- (iv) Analyser les défis que les parties prenantes qui mettent en œuvre des options intégrées d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres dans différents paysages et types de forêts pourraient rencontrer dans le cadre des rapports établis à l'aide du cadre développé ;
- (v) Identifier les stratégies appropriées qui peuvent être employées pour soutenir la mise en œuvre efficace du cadre stratégique développé pour intégrer les options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres dans différents paysages ; et
- (vi) Réexaminer/contextualiser/adapter le cadre élaboré par l'AFF sur la base des résultats des points (iv-v) ci-dessus afin de faciliter son utilisation pour un compte rendu efficace sur l'intégration des options d'atténuation et d'adaptation basées sur les forêts et les arbres dans les types de forêts/agroforêts choisis.

1.4 Produits livrables

Les experts devront fournir les éléments suivants à la fin de la période de consultation :

- (i) Environ 20 à 30 pages de rapport sur la tâche ;
- (ii) Au moins un article scientifique à publier avec le personnel du Secrétariat qui s'impliquera dans ce travail ;
- (iii) Un projet de note d'orientation politique a finalisé avec le personnel du Secrétariat qui s'impliquera dans ce travail ;
- (iv) Un projet de fiche d'information à finaliser avec le personnel du Secrétariat qui s'impliquera dans ce travail
- (v) Un cadre stratégique révisé pour l'intégration des options d'adaptation et d'atténuation en réponse au changement climatique adapté, et basé sur le contexte du pays sélectionné ainsi que sur les types de forêts et d'agroforêts existants

2.0 Qualifications et compétences minimales requises

Le candidat intéressé doit posséder les qualifications et compétences minimales suivantes :

- (i) Être un chercheur ayant des connaissances avérées et au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la foresterie et du changement climatique en Afrique ;
- (ii) Connaître les questions actuelles et émergentes dans le domaine de l'aménagement forestier et particulièrement en lien avec les changements climatique ;
- (iii) Avoir une expérience avérée en matière de politique et de gestion forestières en Afrique ;
- (iv) Avoir de bonnes compétences en rédaction scientifique et avoir au moins écrit un chapitre de livre et publié des articles dans des revues à comité de lecture ;
- (v) Être titulaire d'une maîtrise dans l'un des domaines suivants : foresterie, gestion des ressources naturelles, questions environnementales, développement rural, changement climatique ou tout autre domaine connexe ;
- (vi) Un doctorat sera un avantage supplémentaire ;
- (vii) Avoir d'excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais pour l'Afrique anglophone et en français pour l'Afrique francophone.

3.0 Exigences relatives à la demande

Le demandeur doit présenter les éléments suivants :

- (i) Lettre de motivation indiquant comment les qualifications et l'expérience requises ci-dessus sont remplies ;
- (ii) Une brève proposition/note conceptuelle contenant :
 - (a) Domaine de résultats clés et activités correspondantes ;
 - (b) Un projet de plan de travail (des résultats clairs, planifiés suivant les semaines requises pour obtenir chaque résultat clé) ; et
- (iii) Curriculum vitae.

4.0 **Durée**

Le travail prendra un mois-personne réparti sur une période de deux mois civils.

5.0 **Délais**

(i) Les demandes doivent être reçues au secrétariat de AFF au plus tard le **20 août 2020**.

(ii) Les candidats retenus seront informés au plus tard le **2 septembre 2020**.

(iii) En fonction de la situation dans les pays sélectionnés, les activités de consultation devraient commencer au plus tard le 15th September 2020. Les consultants sélectionnés devraient élaborer les grandes lignes de leurs missions et en discuter lors d'une réunion Skype qui se tiendra les 10-11th September 2020 afin d'harmoniser les méthodologies.

6.0 **Comment postuler**

Toutes les demandes doivent être soumises par courrier électronique en indiquant l'objet : "Consultance No : 02-1112 "***Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains sur la mise en œuvre des options d'adaptation et d'atténuation basées sur la forêt et les arbres dans différents paysages***" au Dr. Marie Louise A. Avana-Tientcheu et au Dr. Doris Mutta du Secrétariat AFF à travers les adresses électroniques suivantes : m.avana@cgiar.org et d.mutta@cgiar.org avec copie au Prof. Godwin Kowero (g.kowero@cgiar.org) et à exec.sec@afforum.org.